



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1050**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23025- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CPA POUR L'ELABORATION  
DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. InfrastructuresRAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/10/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Gérard GERACI**Politique Publique** : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC**OBJET** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CPA POUR L'ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics «PAVE» est une obligation pour chaque commune, imposée par l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite loi «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées».

C'est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité des voiries et des espaces publics de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, ainsi que leur chiffrage et leur programmation, le tout, sur l'ensemble des espaces publics et voiries ouvertes à la circulation publique en agglomération.

L'élaboration du PAVE doit être effectuée en concertation avec les différents services et gestionnaires concernés ainsi que les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics permettra de décliner un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées, au regard des objectifs de mise en accessibilité qui auront été définis par le comité de pilotage en charge du suivi de la démarche d'élaboration du document. Une fois élaboré, le PAVE sera soumis pour approbation au Conseil Municipal lequel validera également les conditions de sa mise en œuvre et les modalités et la périodicité de son évaluation.

La démarche d'élaboration du PAVE a été engagée par délibération numéro 2012.104 en date du 26 janvier 2012 «Engagement de la démarche d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics».

La signature du marché d'études passé avec la société Egis France pour un montant de 169 785,00 € HT a été autorisée par délibération n°2012.687 en date du 12 juillet 2012

Par délibération n°05\_04 du 15 mars 2012, la CPA prévoit un dispositif de participation au financement des études de mise en accessibilité à hauteur de cinquante pour cent du montant HT.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter la participation de la Communauté de Pays d'Aix sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 84 892,50 €,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour cette affaire ainsi que tout autre document afférent,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou fonds de concours auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Conseil Régional PACA ou tout autre organisme,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix municipale à encaisser toute recette afférente.

**2012.1050 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CPA POUR  
L'ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES  
ESPACES PUBLICS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 47</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 47</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**